

**Zeitschrift:** Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 53 (1917)  
**Heft:** 9

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

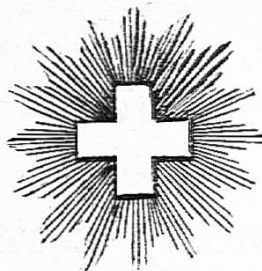
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LIII<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 9  
Série A



LAUSANNE

3 mars 1917.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

---

SOMMAIRE : *Canton de Vaud : Communiqué officiel. — Comment et pourquoi donner des leçons de lecture expliquée ? (Fin). — Civisme et morale. — Phonétique et orthographe. — Revue des idées. — Informations. — Les enquêtes de l'« Educateur ». — Union des instituteurs primaires genevois.*

---

**Au présent numéro est annexé le rapport du Président de l'U. I. P. G.**

---

CANTON DE VAUD  
(Communiqué officiel.)

**Pépinières scolaires.** — Les instituteurs dirigeant une pépinière scolaire sont invités à nous faire parvenir sans retard leurs rapports annuels qui seront transmis au Comité de la Société vaudoise des forestiers. Le Département de l'Instruction publique espère vivement que, malgré les difficultés de l'heure présente, beaucoup d'instituteurs primaires, apporteront un intérêt toujours plus grand aux pépinières scolaires forestières et fruitières, qui peuvent devenir un moyen d'enseignement très précieux tout en faisant de nos enfants des amis des arbres.

*Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.*

---

## COMMENT ET POURQUOI DONNER DES LEÇONS DE LECTURE EXPLIQUÉE (Fin.)

**LA FORME.** — Après le fond, la forme. Presque toujours une forme appropriée a mis en valeur le fond et a puissamment aidé l'écrivain à atteindre son but : « Déterminons les qualités dominantes de cette forme ; dégageons-en les principaux caractères. » Inutile de dire qu'il ne s'agit point ici de faire des études de style profondes et savantes qui seraient au-dessus de la portée des élèves, mais que, dans ce domaine tout spécialement, il convient de proportionner, avec prudence, le degré de pénétration à l'âge et au développement des élèves.

\* \* \*

LE VOCABULAIRE ET LE STYLE. — Et d'abord, on fera des remarques sur le vocabulaire ; on expliquera les termes rares ou nouveaux ; on fera définir par les élèves, en exigeant une exactitude rigoureuse, ceux qu'ils ont déjà vus une ou deux fois, mais qui ne leur sont pas encore familiers. C'est la meilleure leçon de vocabulaire, celle qui permet de montrer le mot vivant, agissant. Lorsque l'élève voit employer un terme nouveau, il n'en comprend pas seulement le sens, il apprend déjà un peu à s'en servir.

S'il connaît les rudiments du latin, on les utilisera et on fera de rapides incursions dans le domaine de l'étymologie, — on donne une large part à cet exercice dans les lycées français. Sans tomber dans l'exagération et sans glisser dans le double emploi avec la leçon de vocabulaire latin, on insistera sur la caractéristique des mots ; on fera mieux comprendre leur valeur en expliquant leur sens originel.

Parfois, on examinera pourquoi l'auteur a choisi tel terme, de préférence à ses synonymes ; on essaiera de le remplacer par l'un ou l'autre de ceux-ci, en accentuant les nuances qui les différencient. On observera les gradations. On ne montrera pas seulement tout l'avantage que retire l'auteur de l'usage des mots dans leur sens rigoureusement propre ; on mettra aussi en lumière l'heureux résultat qu'il obtient par leur judicieux emploi au sens figuré, par la spontanéité, la clarté, le naturel des tropes. On insistera sur les mots, sur les groupements de mots qui ont particulièrement contribué à donner l'impression du mouvement, de la vie, de la force, de la joie, de la tristesse, de la couleur.

Puis on attirera l'attention des élèves sur les résultats frappants obtenus par tel ou tel procédé de construction de la phrase, par la simplicité savante du style, par certains rythmes, certaines cadences, certaines sonorités ; par l'harmonie née d'une adaptation parfaite de la forme à l'idée. On cherchera comment l'auteur s'y prend pour donner de la vivacité d'allure à un récit, de la gravité à un discours, du piquant à une anecdote ; comment il donne du relief à un portrait, comment, dans une description, il parvient à évoquer des images si nettes qu'elles produisent l'impression de

la réalité. On critiquera la valeur des images ; on examinera si les expressions juxtaposées peuvent vraiment se grouper sans illogisme et l'on disciplinera ainsi l'esprit des élèves pour l'emploi de l'image, par eux-mêmes, dans les leçons de composition. On examinera les comparaisons et on pèsera les termes : « Sont-elles justes ? heureuses ? pourquoi oui ? pourquoi non ? Critiquez-les. »

Par intervalles, le maître rappellera aux élèves qu'ils peuvent, eux aussi, en apportant du soin, de l'intelligence et du goût dans leurs exercices de composition, acquérir peu à peu, dans une certaine mesure au moins, les qualités de style qu'ils admirent dans les œuvres commentées. Il fera naître en eux le désir d'éliminer radicalement de leurs devoirs les tournures plates, les clichés, les formes banales, usées, qui, employées à tout propos, ne rendent plus la pensée que d'une façon terne et vague.

\* \* \*

LA GRAMMAIRE. — Est-il indiqué d'ajouter des remarques grammaticales à toutes ces constatations et à toutes ces recherches ? Les opinions sur ce point sont très divergentes. Suivant certains auteurs, le commentaire grammatical doit jouer un rôle de premier plan ; selon d'autres, il faudrait le supprimer complètement. Ces deux manières de voir sont admissibles. On peut dire que, dans nos écoles, il est généralement fait une place suffisamment large à l'enseignement grammatical, au cours de leçons qui lui sont spécialement destinées. D'autre part, il est certes intéressant et utile pour les élèves de constater, dans un texte pris hors de la grammaire, l'application des règles expliquées à la leçon de grammaire. En tout cas, si l'on se laisse gagner par ce dernier avantage, il conviendra de ne pas perdre de vue que cette partie de l'exercice ne saurait être très développée sans présenter l'inconvénient de retarder trop le moment où se fera le compte rendu.

\* \* \*

LE COMPTE RENDU. — Or, cette dernière partie de l'exercice doit être envisagée comme l'une des plus essentielles.

On chargera un élève de faire le compte rendu tout entier et on l'interrompra le moins possible. On observera s'il a su écouter,



s'il se rappelle et s'il sait coordonner les idées exprimées par l'auteur, s'il les a vraiment comprises et s'il les a saisies avec assez de force pour les exposer, à son tour, d'une manière claire. Formuler une idée, c'est s'efforcer de la préciser pour soi-même ; chercher à la rendre intelligible aux autres, c'est s'obliger à la comprendre complètement soi-même. Et l'on ne demandera pas seulement de la justesse dans la reproduction de la pensée de l'auteur, on se montrera exigeant pour la forme employée et l'on fera de cet exposé un véritable exercice de composition orale.

On corrigera le compte rendu dès qu'il sera terminé en soulignant le fort et le faible. Suivant le cas, on le fera refaire par le même élève ou par un autre.

Si l'on apprend aux enfants à écouter attentivement ce qu'on leur dit, et si on les amène à comprendre, avec une rigoureuse exactitude, ce qu'ils lisent, on les aidera, d'une façon générale, dans l'étude de toutes les branches. Si l'on exige qu'ils aient une vue nette et précise de ce dont ils parlent, et si on les oblige à exposer clairement et correctement ce qu'ils pensent, on leur donnera une habitude précieuse pour la pratique de la vie. A quoi bon les idées si elles restent dans la nébulosité ou si celui qui les a conçues ne sait ni leur donner une forme ni les faire comprendre à autrui ?

\* \* \*

Il serait facile d'entrer ici dans de plus longs développements, de multiplier les questions à adresser aux élèves, de faire ressortir d'une façon détaillée les avantages de chaque partie de la leçon. Ce serait superflu, ce résumé s'adressant à des pédagogues, c'est-à-dire à des personnes qui se chargeront aussi bien d'y ajouter ce qui lui manque que d'en retrancher ce qui n'est pas approprié à leurs élèves. Nous avons seulement cherché, nous le répétons, à tracer une ligne aussi nette que possible, que les débutants puissent suivre aisément, en attendant que leur talent et leur expérience leur permettent de faire mieux.

A ceux qui désirent étudier le sujet plus à fond, ainsi qu'à ceux qui cherchent des recueils de morceaux choisis en vue des exercices de lecture expliquée, nous signalons les ouvrages suivants :

*Bouchendhomme*, inspecteur de l'enseignement primaire. (De l'enseignement du français. Paris, Armand Colin.)

*Rudler*, professeur au Lycée Louis-le-Grand. (L'explication française. Armand Colin, Paris.)

*Henri Mercier*, professeur à l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève. Article paru dans l'Annuaire de l'Instruction publique de la Suisse romande, année 1911.

*Maquet et Flot*, professeurs aux lycées Condorcet et Charlemagne. (Cours de langue française. Premier degré élémentaire; deuxième degré; troisième degré, 1<sup>re</sup> partie; troisième degré, 2<sup>me</sup> partie. Paris, Hachette.)

*Maquet*, professeur au Lycée Condorcet; *Flot*, professeur au Lycée Charlemagne, et *Roy*, directeur d'école. (Cours de langue française. Cours moyen. Paris, Hachette.)

*Bouillot*, professeur au Lycée Hoche. (Le français par les textes. Cours élémentaire. Cours moyen. Cours de première année secondaire. Cours supérieur et complémentaire. Paris, Hachette.)

*Boucley et Garinot*, professeurs aux lycées de Rouen et d'Angoulême. (Textes choisis d'explication française. Jeunes filles, 1<sup>re</sup> année secondaire; 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> années secondaires. Paris, Armand Colin.)

*Mironneau*, inspecteur de l'enseignement primaire. (Deuxièmes lectures. Classes préparatoires. Paris, Armand Colin.)

*Mironneau*, (Recueils de textes littéraires. Classes élémentaires. Paris, Armand Colin.)

*Mironneau*, inspecteur de l'enseignement primaire, et *Royer*, professeur à l'Ecole normale de Valence. (Lecture expliquée. Ecoles primaires supérieures. Paris, Armand Colin.)

*Sarthou*, inspecteur d'Académie. (La lecture expliquée du brevet élémentaire. Paris, Fernand Nathan.)

*Guéchet*, professeur au Lycée de Sens. (Deuxième livre de lecture expliquée. Cours moyen. Paris, Hachette.)

*Toutey*, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. (Lectures primaires, Cours moyen, certificat d'études.)

*Boitel*, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et *Coquet*, professeur au Collège Chaptal. (Le français par la lec-

ture. Cours moyen. Cours supérieur et complémentaire (degré du brevet élémentaire). Paris, Delagrave.)

HENRI DUCHOSAL.

### CIVISME ET MORALE

Le patriotisme est-il en baisse ? Voilà une question diversement résolue à laquelle je ne prétends apporter aucune lumière nouvelle. Mais je suis frappé de voir que la plupart des auteurs de brochures ou d'articles qui traitent de l'éducation nationale ne voient un accroissement ou une amélioration du sentiment national que dans un enrichissement de l'intelligence. En somme les moyens proposés se ramènent à ceci : un enseignement plus nettement suisse, une meilleure préparation des maîtres au point de vue national, la création d'une œuvre postscolaire, et c'est tout ou à peu près tout. Or, si utiles, si nécessaires même que soient un grand nombre des innovations proposées, j'ai l'impression que leur effet dépend d'une éducation plus urgente et plus profonde, de l'éducation morale.

S'agit-il en effet de préparer l'enfant à la vie militaire ? Tous les moyens dont nous disposons déjà, moyens, méthodes et programmes d'enseignement vivifiés par l'esprit du maître sont pleinement suffisants. L'enfant s'enthousiasme aisément pour tout ce qui est action d'éclat, bravoure, héroïsme et il brûle de l'envie de se distinguer. L'on dit que l'esprit de nos soldats s'est singulièrement affaibli ; c'est possible en temps de paix. Vienne la guerre, avec l'exaltation causée par une offense à notre pays et par l'idéal commun de la liberté, et tous nos soldats se montreront aussi endurants et aussi braves que ceux des pays actuellement en guerre.

Mais la guerre est un état transitoire, pendant lequel les passions enfièvrent l'existence et la rendent anormale ; l'on se sent mieux solidaires les uns des autres et l'on est plus disposé à s'entraider. En temps de paix, au contraire, tout en admettant bien qu'il faut se soutenir mutuellement, l'on vit pour soi ; chacun pense à ses intérêts et se soucie le moins possible de ceux d'autrui ; la morale utilitaire courante est alors : fais aux autres ce qu'ils peuvent te rendre. Comme la patrie est un être anonyme, qui ne tient aucun compte de doit et avoir, il n'est pas nécessaire



de se gêner avec elle. Aller voter ? Comment donc ? prendre un moment de ses loisirs, se détourner de son chemin pour aller voter ? Il n'en vaut vraiment pas la peine : pour ce que ça rapporte ! S'occuper des affaires publiques, étudier impartialement les questions qui intéressent la commune, le canton ou le pays tout entier ? Allons donc ! les chefs de mon parti me renseigneront et mon opinion sera faite !

Se montrer aussi indifférent vis-à-vis de la chose publique est un crime dans une démocratie. Le citoyen d'une république comme la nôtre a plus d'action sur la politique de son pays que celui de n'importe quel royaume ; il élit directement ceux qui discutent et qui votent les lois ; par l'initiative et le referendum il manifeste directement sa façon de penser ; par la presse qu'aucun lien ne vient juguler en temps ordinaire et qui, certes, est encore assez libre, il peut faire connaître ses opinions ; le peuple a des droits nombreux ; il les connaît et il en jouit. Mais tout droit crée un devoir ; voilà ce que l'on oublie. Personne ne parle plus de ses devoirs ou on les limite à l'inévitable : mon devoir est accompli, dit-on souvent, quand j'ai payé mes impôts ! C'est une grosse erreur qui ne provient pas seulement de l'abaissement de la conscience patriotique, mais d'une diminution de la conscience tout court. Plus la vie devenait facile, plus on courait aux places, aux honneurs, à l'argent, sans souci des responsabilités ni des devoirs nouveaux. Chacun se croit apte à tout.

J'estime donc nécessaire d'élever l'âme de l'enfant plus encore qu'aujourd'hui dans le souci constant de ses responsabilités et dans la connaissance de ses devoirs. Pas de manuel nouveau pour cela, pas de leçon nouvelle ; une éducation par l'enseignement et par les habitudes : exiger de l'enfant qu'il fasse bien tout ce qu'il fait, l'habituer à l'effort, même imposé, s'occuper en lui de l'homme futur et non seulement de l'enfant. La pédagogie moderne a souvent exagéré la réaction contre la pédagogie autoritaire ; elle tend à faire de l'enfant un petit dieu, béatement admiré, dont les moindres désirs deviennent des manifestations à encourager et à développer. Il joue ? Faisons du jeu sa seule occupation ; il apprendra à lire en jouant. Il chante ? dira-t-on bientôt ;



qu'il apprenne l'arithmétique en chantant. Il aime les jeux violents ? il apprendra l'histoire en mimant les batailles. Il n'y a pas de raison pour s'arrêter ; on arrivera certainement à dire : ses jambes sont encore faibles, menons-le à l'école en automobile ! Et l'on prépare des enfants inaptes à la vie sociale, parce que leur petite personne et les égards qu'on lui doit sont devenus leur seule préoccupation. Il faut former des hommes qui n'aient pas peur de se donner, sans récompense en retour, des citoyens dans le plein sens du mot, des membres d'une société. Augmentez les énergies individuelles, éduquez le sentiment de la responsabilité et du devoir, donnez à ces jeunes âmes un idéal noble et élevé, idéal unique, auquel elles puissent rapporter tous leurs actes, apprenez-leur à rechercher cet idéal dans toutes les actions de leur vie et vous aurez bien servi la patrie. Un homme au jugement sain, à la conscience droite, à la conduite inspirée par un bel idéal et habitué à l'effort, ne peut être qu'un citoyen honnête et dévoué.

G. CHEVALLAZ.

---

## PHONÉTIQUE ET ORTHOGRAPHE

Il est curieux de voir renaître ça et là, la légende de la baisse orthographique due à la méthode phonétique. Ceux qui affirment cette connexité se trouveraient bien empruntés d'en fournir des preuves. Cependant, il serait de bonne logique qu'on nous fournisse une fois quelques documents probants. Nous aimerions voir enfin, noir sur blanc, des preuves décisives, démontrant de façon irréfutable :

1° Que les auteurs des pages incriminées ont appris à lire phonétiquement.

2° Qu'ils n'ont jamais pratiqué l'épellation.

3° Qu'ils sont inférieurs en orthographe aux concurrents de même âge et de même développement, qui ont appris à lire par épellation pure.

Jusqu'ici, nous n'avons pas encore rencontré *un adulte sur dix*, qui ait appris à lire par la méthode phonétique pure. Dans la grande majorité des cas observés, l'épellation a constamment côtoyé la phonétique ; exceptionnellement, elle lui a succédé. Y au-

rait-il des cas où elle l'ait précédée ? Nous n'en serions pas autrement surpris : quand on n'a pas de conviction éclairée, on agit rarement avec bon sens.

Ce qui, dans le débat des épellateurs et des phonéticiens, est particulièrement déconcertant, c'est, outre la futilité des arguments avancés par les premiers, la méconnaissance des faits pédagogiques et psychologiques les plus élémentaires. On oublie, ou l'on feint d'oublier, que le petit lecteur met tout au plus une année pour apprendre à lire, mais qu'il apprend l'orthographe en six, sept ou huit ans ; et que, quelle que soit la méthode de lecture employée, tous les élèves sont soumis, durant l'apprentissage de l'orthographe, à une série d'opérations qui n'ont rien de commun avec celles qui ont présidé à l'art de la lecture. En un mot, lecture et orthographe sont deux activités distinctes qui réclament des procédés différents : on ne connaît pas l'orthographe parce qu'on sait lire, mais on peut *apprendre* l'orthographe si l'on sait lire. Pour nous, ce qui importe d'abord, c'est d'apprendre à lire ; ensuite nous mettrons tous nos soins à l'étude de l'orthographe. Que nos élèves de grammaire, d'orthographe et de rédaction aient appris à lire par l'une ou par l'autre des méthodes, nous n'en voyons bientôt plus trace, parce que tous, du moment qu'ils lisent couramment, adoptent les mêmes règles, utilisent les mêmes moyens. S'il reste chez les épellateurs, la louable préoccupation de discerner par habitude les lettres et les accents, leurs émules s'attachent à d'autres faits non moins importants qui échappent aux premiers. Aussi, laissons en paix les institutrices qui ont réussi à enseigner en huit ou neuf mois, l'art de lire à des bambins de sept ans, et félicitons-les de ce beau résultat ; leur demander d'ajouter à ce bagage déjà lourd, des connaissances orthographiques, c'est déraisonnable et même cruel.

Que les personnes qui veulent exercer un contrôle et porter un jugement sur les résultats de l'enseignement orthographique et grammatical, s'y prennent autrement. Qu'au lieu de commencer par incriminer les maîtresses d'écoles enfantines et des premières années primaires, ces critiques s'adressent aux classes des degrés supérieur et moyen ; qu'ils les suivent pas à pas, *régressivement*,

en notant soigneusement les déficits et les gains, leur opinion sera bientôt faite. Nous serions bien étonnés, si, après cela, le fameux bouc émissaire qui se nomme méthode phonétique était encore pris à partie.

U. BRIOD.

## REVUE DES IDÉES

**A propos de la devise de l'Éducateur.** — La devise de notre journal a inspiré les réflexions qui suivent à un collaborateur de l'*Instituteur français*, M. Arthur Gervais :

« Dieu ! Humanité ! Patrie ! » Ces mots magiques et suggestifs figurent en tête d'une charmante revue suisse d'éducation que je viens de recevoir : l'*Éducateur*, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Il y a là de quoi nous rendre rêveurs, nous, instituteurs français. Nous ne voyons pas bien cette inscription : *Dieu*, figurant en tête d'un de nos journaux pédagogiques, d'un bulletin officiel de nos Amicales. Ce serait, suivant le cas, ou trop réactionnaire ou trop révolutionnaire. En bonne place, sur la couverture de l'*Instituteur français*, le mot Dieu serait, aux yeux de beaucoup, tout un programme régressif, les sentiments réactionnaires (?) du journal étant assez connus. Mais quel sens aurait-il s'il s'agissait de toute autre feuille pédagogique, par exemple — je cite au hasard — la *Revue de l'Enseignement primaire* ? Sans doute, celui qu'on donnait à Dieu — le fils — au beau moment où se débitait cette ineptie : *Le Christ au Vatican*, et se chantait ce refrain sous-sentimental : « Jésus-Christ, fils de Dieu, était républicain. » Car chez nous encore, suivant la maison où il habite, Dieu est ou fleurdelisé, comme les portraits de nos anciens rois, ou coiffé du bonnet phrygien.

Après la guerre, nous aurons une plus haute et plus sereine conception de la Divinité, que nous ne mêlerons pas aux misérables luttes d'intérêt que sont nos luttes politiques. Les épreuves nous auront mûris, et ces enfantines conceptions d'un Dieu réactionnaire ou républicain nous feront plutôt sourire. Dieu réapparaîtra à l'Ecole, à l'Ecole laïque, mais avec sa vraie signification, quand il s'agit d'éducation morale, celle que lui donnent certainement les éducateurs suisses, excellents pédagogues, comme on sait, héritiers de la doctrine pestalozzienne : Dieu considéré comme l'infinie perfection, dont nous ne devons jamais cesser de nous rapprocher.

« Quand je fais une bonne action, je sens que je me rapproche de Dieu », écrivait dernièrement, du front, un de nos jeunes poilus...

N'est-ce pas là la souveraine sagesse que nous devons apprendre à nos écoliers ?

\* \* \*

**La suppression de l'écriture allemande.** — En date du 14 janvier, le Grand Conseil du canton de Bâle a voté un crédit de fr. 20 000 pour l'impression d'un nouveau syllabaire en caractères romains. Cette mesure, ainsi que la suppression de l'écriture allemande dans les écoles de ce canton, a ému un collaborateur, sans doute pangermaniste, du journal de la librairie allemande : *Das Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*. « Il serait intéressant, dit-il,



de connaître les raisons de ce changement, qui surprend d'autant plus que l'on a précisément insisté dernièrement sur *la valeur éducative de l'écriture allemande*. (C'est nous qui soulignons.)

La réponse ne se fit pas attendre, et elle vint... de M. F. Sœennecken, le grand fabricant de plumes de Bonn. Après avoir rappelé le rapport sur cette question présenté à la réunion de 1913 de la Société suisse d'hygiène scolaire par M. J. Gysin, de Bâle, M. Sœennecken poursuit :

« L'expérience de grand style faite par les autorités scolaire et le personnel enseignant de Leipzig, sur 2325 élèves appartenant à 57 classes, a conduit à la conclusion suivante : « Nous tenons pour démontré que l'écriture latine n'offre aux commençants que la dixième partie des difficultés que présente l'écriture allemande. » C'est dire que les connaisseurs, c'est-à-dire les spécialistes de l'écriture et les pédagogues (et celui qui fait de cette matière un sujet de polémique n'est ni un connaisseur, ni un homme cultivé), ne consentiront jamais, en présence de faits démontrés, à se prononcer en faveur de l'écriture allemande à cause de sa « valeur éducative » dans le premier enseignement. »

M. Sœennecken rappelle encore, à ce propos, le jugement du directeur des écoles de Brunswick, Dr Sommer : « S'il ne tenait qu'à nous, nous jetterions aussitôt par-dessus bord l'écriture dite allemande, pour nous en tenir à l'écriture dite latine, afin de pouvoir diminuer considérablement le nombre des leçons de lecture et d'écriture. Quand serons-nous enfin délivrés de ce malencontreux cadeau du moyen âge ? ! »

\* \* \*

**L'étude de l'allemand en France.** — Les petits Français refusent, paraît-il, d'apprendre l'allemand. On nous signalait dernièrement le fait que, dans certains lycées où l'élève a le choix entre l'étude de l'anglais ou de l'allemand, 5 % d'entre eux à peine se prononcent pour la deuxième de ces langues. Le danger de cette immixtion du sentiment dans un domaine où il n'a que peu à voir, n'a pas échappé aux hommes clairvoyants. M. Victor Cambon, ancien ambassadeur à Berlin, met en garde les hommes d'école contre une faute dont les Allemands, eux, ne se rendraient jamais coupables. Dans un fort bel article du *Manuel général* du 17 février, article dont il est l'auteur, nous relevons le passage suivant :

« Je n'étonnerai pas les hommes d'étude et de progrès en exprimant le regret que la littérature quotidienne ou périodique que les Allemands ont écrite depuis deux ans et demi n'ait pu pénétrer chez nous ; en nous renseignant sur les efforts diaboliques mais extraordinaires qu'ils ont développés, cette lecture nous eût livré le secret de leur longue résistance et, en outre, nous eût fait mieux sentir le vide affligeant de notre presse quotidienne. Une des premières conditions pour vaincre un ennemi est de le bien connaître. Et je réclame avec force que, contrairement aux idées qui flottent dans l'air en ce moment, l'étude de la langue allemande soit poussée chez nous plus vigoureusement que jamais lorsque la paix sera rétablie. Si la guerre nous fut un irréparable malheur, puisque rien ne pourra nous rendre les fils que nous avons perdus, qu'elle nous apporte au moins un enseignement salubre, qu'elle nous libère des ténèbres de l'ignorance. »



## INFORMATIONS

### **Formation du corps enseignant primaire genevois.**

Le Département genevois de l'Instruction publique, sur le préavis de la Commission scolaire cantonale, a décidé, l'année dernière, d'apporter certaines modifications au programme de la Section pédagogique du Collège, en vue de développer la culture générale et la connaissance de la langue française chez les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement primaire.

A plusieurs reprises, en effet, la Conférence des inspecteurs et le jury chargé d'examiner les candidats ont eu l'occasion de signaler, chez ces derniers, de sérieuses lacunes en ce qui concerne leur élocution, leur style et leur façon de penser. Il faut reconnaître toutefois que les observations formulées à cet égard ne sont pas justifiées seulement pour les élèves de la Section pédagogique. On en a fait de semblables également pour les autres sections, et, au point de vue de la langue maternelle, en particulier, des critiques se sont élevées dans tous les pays. Peut-être faut-il voir, dans ce fait, une conséquence de l'extension donnée aux programmes d'enseignement, en particulier à l'enseignement des sciences, plutôt que des déficits résultant de telle ou telle cause particulière à un établissement ou à une localité. Il n'en reste pas moins qu'un vigoureux effort doit être poursuivi en vue d'obtenir des élèves des écoles un langage correct et des idées claires.

Telles sont les considérations qui ont guidé les diverses instances auxquelles fut soumis le projet du Département de l'Instruction publique. La Commission scolaire cantonale estima qu'en donnant aux futurs instituteurs des notions de latin, on leur permettrait de saisir plus nettement les règles de syntaxe du français, de se pénétrer en même temps du sens exact des expressions qu'ils emploient et d'assouplir leur style grâce aux exercices de traduction. On faisait valoir également que l'adoption de cette mesure aurait encore cet avantage de mettre à même de s'orienter plus facilement vers une autre carrière, les jeunes gens qui, pour une raison quelconque, auraient renoncé à celle de l'enseignement. C'est ainsi que les élèves qui sortiront de la section pédagogique, après avoir achevé le programme de latin adopté, pourront sans grande peine, se préparer à l'examen de maturité réelle qui leur ouvre les portes de toutes les Facultés universitaires. Ce programme, qui s'étend sur quatre années, prévoit, après l'étude des éléments, celle de la syntaxe des mots et des propositions, la comparaison des procédés de syntaxe en latin et en français, l'étude des mots et de l'étymologie, les règles essentielles de stylistique, enfin, de nombreux exercices de traduction et la lecture de quelques auteurs : César, Cicéron, Virgile.

D'autre part, il a semblé qu'un enseignement élémentaire de la philosophie pourrait compléter avec fruit les connaissances que les élèves acquerraient ainsi de la littérature ancienne en les obligeant à préciser leur pensée, en stimulant leur intérêt pour les idées générales et en meublant leur esprit de quelques principes indispensables à de futurs éducateurs. Réparti sur trois années, ce programme de philosophie comprend, en 3<sup>me</sup> classe, l'étude de la psychologie : faits de conscience, sensation et sentiment, opération sensitive de conservation, la volonté, la psychologie dans ses rapports avec l'éducation. La logique fait l'objet

du cours donné en 2<sup>me</sup> année et, enfin, en 1<sup>re</sup> classe, les élèves abordent l'étude de la pensée de quelques grands philosophes : Socrate, Platon, Descartes, Kant, Spencer, Secrétan.

Les effets de ces nouveaux enseignements ne se feront évidemment sentir que d'ici à quelques années, mais on peut espérer que les élèves de la Section pédagogique en retireront un réel profit.

W. R.

### Le rôle de l'éducateur dans le choix d'une profession.

**Société pédagogique genevoise.** — *Séance du mercredi 14 février.* La Société avait remis à l'ordre du jour de sa dernière séance l'étude commencée au mois de décembre sur *la crise de l'apprentissage et le rôle de l'éducateur dans le choix d'une profession*. Question actuelle s'il en est ! A Genève, notamment, un projet de loi vient d'être déposé au Grand Conseil sur l'apprentissage obligatoire. Mais ce n'est pas tout que de mettre l'apprentissage à la portée de tous les jeunes gens ; il faut encore préparer ceux-ci à profiter le plus possible de cet apprentissage ; il faut éviter aussi de lancer un individu dans une voie qui ne correspond pas à ses aptitudes, et lui faire apprendre une profession dont il risque plus tard de se dégoûter.

Un très nombreux public était venu écouter les communications annoncées. C'est d'abord M. *Eggermann*, secrétaire du Département du Commerce et de l'Industrie, qui introduit la question, en en donnant un aperçu d'ensemble. Il nous apprend, entre autres, que sur 2700 enfants qui quittent annuellement l'école primaire, à Genève, 2000 entrent dans les écoles secondaires, 400 entrent en apprentissage, et 300 n'apprennent aucun métier, ou sont employés comme commissionnaires, etc. 300 enfants par an destinés à n'avoir aucune occupation régulière. C'est trop !

M. *Magnin*, négociant, avait bien voulu se rendre à l'invitation de la Société, et venir exposer les doléances des patrons, ou tout au moins celles des patrons ayant à former des apprentis comme commis de bureau. Il se plaignit que, sur un bon tiers, les enfants de 14 ou 15 ans qu'on lui envoyait, sortant de l'école primaire, ne savent pas l'orthographe (l'accord des participes !), qu'ils n'effectuaient correctement aucune des quatre opérations, qu'ils formaient mal leurs chiffres, ce qui occasionnait des erreurs d'additions, etc. Une bonne partie de leurs années d'apprentissage doit être consacrée à leur réapprendre le français et l'arithmétique. Il vaudrait mieux que ces enfants n'entrent que plus tard en apprentissage, et utilisent l'année suivant leur sortie de l'école primaire, pour aller apprendre l'allemand.

Enfin M. le Dr *E. Jung*, qui avait bien voulu venir tout exprès de Berne, nous a parlé des expériences psycho-physiologiques qu'il a commencé à entreprendre sur l'orientation professionnelle. Il s'agit de déterminer, par des expériences préalables, si les aptitudes du candidat correspondent à celles de la profession à laquelle on le destine. M. Jung a organisé une consultation où des conseils sont ainsi donnés aux enfants sur le choix d'une profession. La question est d'ailleurs fort délicate, car souvent un enfant refuse de se lancer dans une certaine profession, non pas parce qu'il ne possède pas les aptitudes requises, mais

parce que c'est la profession de son père, et que, pour des motifs d'ordre affectif, il ne veut pas avoir la même profession que son père.

Un échange de vue qui s'est poursuivi fort tard, a succédé à ces trois captivantes communications. M. Ducellier, député au Grand Conseil, l'auteur du projet de loi auquel nous avons fait allusion, a exposé les raisons militantes, selon lui, en faveur de l'apprentissage obligatoire; ce qui a suscité une riposte très vive et amusante de notre ancien président M. Baatard. MM. Hugo Oltramare, un spécialiste de la question de l'apprentissage, Alb. Dubois, Pierre Bovet, Mmes Giovanna et Métral ont présenté diverses remarques, et notre président, M. Claparède, a levé la séance en annonçant que la question restait à l'ordre du jour des préoccupations de la Société. Si celle-ci n'a pas à se mêler directement du côté administratif et législatif de la question de l'apprentissage, elle doit néanmoins poursuivre cette étude sous ses aspects *pédagogiques* (moyens de rapprocher l'école de la vie, information du corps enseignant sur ce qui touche les professions et les moyens de donner aux enfants le goût du travail, etc.), et *psycho-physiologique* (sélection professionnelle, détermination des aptitudes, et conseils aux candidats sur le choix d'une carrière).

Dans sa séance de mars, la Société entendra une communication de Mlle Rosenbaum sur le jeu dans l'enseignement.

#### Les conférences de la Chaux-de-Fonds.

La Société pédagogique, section de la Chaux-de-Fonds organise une cinquième semaine de conférences, du 5 au 10 mars.

Pour les précédentes, elle avait fait appel à MM. Brunot, Georges Renard, Weulersse, et la quatrième avait été donnée par les professeurs de l'Institut Rousseau. Ces semaines de conférences ont toujours été couronnées d'un très grand succès, ce qui a engagé la Société à poursuivre cette intéressante et féconde activité.

Cette année, la Société pédagogique a fait appel à M. Henri Moysset, secrétaire général de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 à Paris. M. l'historien Moysset est collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*; il a publié un volume couronné en 1911 par l'Académie française et intitulé : *L'esprit public en Allemagne vingt ans après Bismarck*. Il écrit actuellement l'*Histoire de la Révolution de 1848 en Europe*, en six volumes. A la veille de la guerre, le premier volume devait être présenté comme thèse de doctorat es-lettres à la Sorbonne.

La Révolution de 1848 en Europe a posé les principes qui ont formé la société actuelle : émancipation du peuple, suffrage universel, organisation de la grande industrie. Au moment où l'on espère la fin prochaine du conflit armé, la Société pédagogique de la Chaux-de-Fonds a estimé qu'il était bon qu'un homme aussi documenté que M. Moysset vienne exposer le grand mouvement démocratique de 1848 et ses conséquences.

Le sort de la Pologne intéresse chacun. De son avenir dépend en partie la tranquillité future de l'Europe. Le Conférencier exposera en deux causeries le passé et l'avenir du peuple polonais.



*Sujets des six conférences : LA RÉVOLUTION DE 1848 EN EUROPE, à 5 h.  $\frac{1}{4}$ , au Collège primaire.*

Lundi 5 mars : *Les causes.*

Mardi 6 mars : *La révolution de 1848 en France.*

Mercredi 7 mars : *Le mouvement de 1848 en Europe.*

Jeudi 8 mars : *Le mouvement de 1848 en Europe (suite).*

Vendredi 9 mars : *Le suffrage universel.*

Samedi 10 mars : *L'idéal de 1848.*

Conférences publiques à 8 h.  $\frac{1}{2}$  du soir, salle de la Croix-Bleue. — Sujet général : LA POLOGNE.

Mardi 6 mars : *Comment un Etat se perd.* — Mercredi 7 mars : *Comment une nation renait.*

*Nota.* — Il a été établi des cartes pour le cours complet au prix de fr. 5 pour une séance : fr. 1.

H. L. G.

### LES ENQUÊTES DE L'« EDUCATEUR »

**Première enquête<sup>1</sup>.** — Nous terminerons nos citations ayant trait à la première enquête par les deux réponses ci-dessous, émanant toutes deux du canton de Vaud. L'une résume fort bien la situation administrative de l'instituteur de ce canton ; l'autre complète la réponse des instituteurs du cercle de Coppet (n° 7), et paraît exprimer avec elle l'opinion de la très grande majorité du corps enseignant vaudois.

*Réponse 10.* — L'instituteur vaudois est-il un fonctionnaire cantonal ou communal ?

Consultons la Loi cantonale sur l'Instruction publique : elle confie (art. 27) la direction des écoles au Département de l'Instruction publique. Pour être admis à enseigner dans une école publique du canton, il faut être porteur d'un brevet de capacité (art. 37) ; le brevet est cantonal. Lorsqu'une place d'instituteur est à repourvoir, le Département de l'Instruction publique ouvre un concours, dont l'avis paraît dans la *Feuille des Avis officiels*. C'est à lui que les candidats envoient leur inscription (art. 42). La nomination est soumise à la sanction de ce Département (art. 50), dont le Chef signe le brevet de nomination que reçoit l'élu. Le travail de l'instituteur est contrôlé par des inspecteurs cantonaux. Le Conseil d'Etat est seul compétent pour suspendre, destituer ou mettre à la retraite un instituteur (art. 59, 60 et 63). Les fonctions d'instituteur sont incompatibles avec toutes autres fonctions (art. 56) ; les fonctions prévues ici sont spécialement les places cantonales d'officier d'Etat civil, inspecteur du bétail, préfet et sous-préfet, etc. Y sont adjointes aussi, il est vrai, les places communales de greffier municipal ou boursier. Mais, par contre, si l'instituteur ne peut pas siéger au Grand Conseil, aucune loi ne s'oppose à ce qu'il fasse partie du Conseil communal.

En résumé, d'après l'esprit de la loi, l'instituteur est avant tout un fonctionnaire cantonal. Il dépend des communes par le fait qu'il tire son traitement en grande partie chez le boursier communal. Lorsqu'il le touchera exclusivement

<sup>1</sup> Voir les numéros 1, 5 et 7 de l'*Educateur*.

chez le receveur, ce à quoi il faut arriver, il ne pourra plus être considéré comme un fonctionnaire communal. C. G.

*Réponse 11.* — Tout d'abord, l'instituteur est-il un employé de la commune ou un employé de l'Etat? On chercherait en vain un classement officiel. Constatons qu'il est nommé, surveillé, payé et logé par la commune. L'Etat, de son côté, accorde un subside aux communes, d'où son droit de contrôle; il sanctionne les nominations; le brevet est cantonal; les écoles sont régies par une loi cantonale. L'instituteur est donc à la fois fonctionnaire communal et fonctionnaire cantonal; mais, s'il peut-être l'un et l'autre, est-ce à dire qu'il n'aurait rien à gagner en se dégageant autant que possible de la tutelle de la commune?

A la campagne, nous connaissons l'impression produite au Conseil général ou communal à la lecture du budget, chapitre de l'Instruction. Le paysan compare : une somme de fr. 50 par mois lui suffit amplement, et l'instituteur ose se plaindre avec ses fr. 130 à fr. 150 ! (Les produits du sol, ça compte peu !) En ville, on ne se gêne pas d'établir un parallèle entre le traitement des instituteurs et celui des employés de la voirie.

Dans des circonstances difficiles, le Grand Conseil vient d'élever de fr. 200 le traitement des instituteurs et de leur accorder en outre des allocations spéciales. Combien de communes en ont fait autant, spontanément? C'est l'exception, et l'on n'a pas toujours donné à ceux qui en avaient le plus besoin. Dans quelques localités, rares heureusement, on constate des inégalités criantes; pour faire disparaître ces inégalités et obtenir enfin un traitement digne, l'instituteur devrait être payé par l'Etat. La question du logement n'est pas insoluble : dans le canton de Genève, l'instituteur, rétribué par l'Etat, paie lui-même son logement à la commune; en cas de contestation au sujet de la valeur du loyer, des experts désignés par les intéressés tranchent le différend.

Quant au mode de nomination, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, ni désirable, d'y changer quelque chose : remarquons à ce propos que les pasteurs, fonctionnaires cantonaux, sont cependant choisis par l'assemblée de paroisse. A notre avis, dès le moment où l'instituteur serait rétribué par l'Etat, il deviendrait fonctionnaire de l'Etat. Il se sentirait plus indépendant et serait à l'abri de ces mouvements d'opinion publique auxquels il résiste rarement.

L'obligation du service militaire est un facteur nouveau très important. L'instituteur-soldat s'est trouvé parfois en mauvaise posture; il s'est même passé des faits scandaleux. Dans les nominations, on a souvent préféré le candidat exempté du service. Le motif réel de ces conflits et injustices? Frais de remplacement.

Enfin, suivant les circonstances, l'instituteur est classé parmi les employés communaux ou parmi les employés cantonaux. Il est certaines fonctions publiques qu'on ne lui accorde qu'après autorisation spéciale, et ces autorisations sont arbitraires.

Conclusion : l'instituteur ne doit négliger aucun effort pour arriver à être payé par l'Etat et devenir fonctionnaire cantonal.

G. P., *instituteur*.

Dans un prochain numéro nous publierons les conclusions de la Rédaction.

# UNION DES INSTITUTEURS PRIMAIRES GENEVOIS

## Rapport du Président, 1916.

Mesdames et Messieurs,

L'année de guerre 1916 aura été pour l'U. I. P. G. une année paisible entre toutes. Sans bruit et sans ostentation, elle a accompli sa tâche et nous serions portés à penser — si nous jugions a priori — qu'elle compte parmi les plus ternes et les moins fécondes. C'est la pensée mélancolique qui hantait votre président au moment de commencer ce rapport. Mais à feuilleter les procès-verbaux, à compulser les notes et les ordres du jour, son sentiment s'est modifié et peut-être, après récapitulation des faits, conclurez-vous comme lui que, si l'on n'est point importuné ni assourdi par le bruit de la machine, c'est que les rouages bien huilés et les pièces dûment ajustées fonctionnent et glissent sans grippement. Nous avons tenu trois séances générales (sections séparées), deux séances plénières et huit de comité. La statistique étant la plus concrète des preuves, il ressort de ces chiffres que les intérêts de la société ont été la préoccupation constante de ceux à qui vous les avez confiés.

Les sujets pédagogiques que nous avons traités en commun ont été les suivants : discussion de la thèse de M. Weber « La dictée à l'Ecole primaire ». Question controversée entre toutes que celle de la préparation ou de la non-préparation de la dictée. Partisans et adversaires apportent à la discussion des arguments de valeur égale et la conclusion est celle de tous les problèmes de la pédagogie : toute méthode est bonne qui met en jeu le maximum de facultés chez l'enfant et que le maître emploie en connaissance de cause, après avoir repéré soigneusement le point de départ et celui où elle prétend aboutir.

M. Gielly, à son tour, propose « un nouveau mode de répartition des élèves dans les classes parallèles » qui apparaît à première vue comme particulièrement ingénieux. Il suggère en effet l'idée de diviser les classes parallèles d'un bâtiment en deux groupes dont l'un commencerait le programme du premier semestre en septembre, tandis que l'autre le commencerait en février. Ce système offre évidemment certains avantages que nous n'avons pas à discuter ici, et nous savons gré à notre excellent collègue d'avoir attiré notre attention sur ce sujet.

S'ils ne se rattachent pas aussi directement à l'enseignement proprement dit, les autres objets traités dans nos assemblées n'en ont pas moins leur importance. C'est d'abord M. Déruaz qui rend compte dans un raccourci saisissant de l'action des délégués de l'enseignement primaire à la Commission scolaire. Quoiqu'elle ne soit appelée de par la loi à ne donner que des préavis, la Commission scolaire a cependant un rôle important à jouer dans notre enseignement public. Là passent au crible tous les projets, s'élaborent les modifications, se manifestent et s'échangent les idées que nous voyons un beau jour prendre une forme tangible dans nos règlements et nos programmes. C'est la zone de pénétration où réagissent l'un sur l'autre l'élément laïque et l'élément pédagogique. Là s'affrontent



souvent l'audace réformiste des théoriciens qui tablent sur des formules et des hypothèses et le conservatisme des gens du métier rendus prudents et sages par l'expérience. L'introduction d'une nouvelle grammaire française, l'horaire, le règlement de stage, l'appel d'un professeur de France pour l'enseignement du français aux stagiaires et aux élèves de nos établissements secondaires, l'application du règlement sur la discipline en dehors de l'école, le programme de leçons de choses, la suppression de l'écriture gothique ont fourni l'aliment de nombreux ordres du jour de la commission scolaire. Quand on constate, avec M. Déruaz, que des quarante-deux membres dont se compose cette commission, l'enseignement primaire ne fournit que le un sixième environ (la Loi ne prévoit même que trois délégués), on ne peut s'empêcher de penser qu'une représentation plus nombreuse et plus équitable de notre enseignement primaire à la Commission scolaire est une question d'une certaine valeur que nous pourrions débattre au sein de l'Union. Nos délégués doivent souvent résister au courant d'une majorité qui n'est certes pas hostile à l'intérêt de l'école primaire, mais qui ne le comprend pas toujours aussi clairement que les initiés. L'augmentation de leur nombre paraît donc s'imposer : c'est ce qui ressort clairement de la suggestive récapitulation de M. Déruaz.

Sur la proposition d'un groupe de sociétaires, l'U. I. P. G. s'est occupée du problème le plus palpitant du jour, celui qui s'impose le plus lourdement à toute notre corporation : celui de la vie chère et des allocations. Nous reviendrons, pour en tirer quelques considérations opportunes, sur le fait que 20 seulement sur 50 des signataires de la demande adressée à l'Union de s'occuper de cette question sont membres de la Société. Sans lever, dans ce rapport succinct, le gros lièvre de la situation matérielle du corps enseignant primaire, nous pouvons cependant faire ressortir ce que cette situation, dite privilégiée, à cause surtout de sa constance et de sa sécurité, a de précaire pour une forte proportion d'entre nous. Les considérations qui ont fait mettre les employés fédéraux au bénéfice d'une allocation proportionnelle mais étendue à toutes les catégories de traitements sont valables pour nous, et l'Union ne pouvait manquer de se solidariser avec ses collègues en cette occasion. Notons en passant que la sollicitude des autorités s'est déjà manifestée d'une façon tangible puisque l'indemnité de renchérissement prévue pour un groupe très restreint de fonctionnaires a été étendue aux stagiaires.

La Section des Dames a eu le privilège d'entendre une intéressante et amusante causerie de M<sup>me</sup> Dunand, qui — à ce que nous apprend le procès-verbal — a démontré avec son esprit coutumier que « Nous parlons mal. »

Enfin dans la dernière séance plénière — novembre — M. le Docteur Guyot répondant à notre appel a donné sur l'Hygiène de la voix une conférence substantielle, érudite, vivante, qui a été pour les auditeurs une véritable bonne fortune. La voix est, de tous les capitaux que nous apportons à notre entrée en fonctions, le plus précieux et celui que nous gaspillons avec le moins de discernement. Il ne fallait rien moins que le clair et spirituel exposé de M. le Docteur Guyot pour inciter les jeunes à ne point en mésuser en vue de l'avenir et les vieux à ménager leur reste.

Les statuts actuels étant en usage depuis la fondation de l'Union, leur révision s'imposait. Du moins est-ce ce que pensaient et demandaient avec insistance la majorité des membres de la Société et à quoi s'employa une commission qui rapporta dans la séance du 23 novembre. Les seules modifications essentielles portent sur le nombre des membres du comité porté de 9 à 11 et sur la présidence réservée jusqu'alors à un régent de la ville pour des raisons de commodité et qui pourra être confiée désormais à un collègue de la campagne. Les dispositions communes aux deux sections jumelles restent réservées, elles seront discutées dans une séance ultérieure.

Les sections ont encore eu à s'occuper du choix des questions à soumettre au Comité central de la S. P. S. R. en vue du Congrès de 1918. Le Comité central a proposé à l'étude des sections cantonales les deux questions suivantes qui feront l'objet de nos travaux de 1917 :

a) L'école primaire, suite du jardin d'enfants. Les tendances de l'enseignement primaire actuel. De quel côté conviendrait-il d'orienter cet enseignement ?

b) De l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande.

Enfin, la commission dite des « Maîtres spéciaux » a tenu de nombreuses séances sur lesquelles M. Gaudin, rapporteur, nous renseignera dans une réunion ultérieure, le rapport promis pour novembre n'ayant pas été présenté pour des raisons d'opportunité.

Un peu par scrupule et pour ne pas se poser en classe privilégiée et aussi faute de renseignements précis, l'U. I. P. G. s'était prononcée, en première discussion, contre le 1<sup>er</sup> août, jour férié. De nouveaux éclaircissements ayant modifié notre opinion, nous avons jugé bon de n'envisager que le point de vue exclusivement patriotique et de nous rallier à l'initiative populaire.

Nous avons mis à part comme exceptionnelle notre réunion de décembre, institution connue désormais sous le nom de « Thé-marmite ». — Rendons à César — et à nos gracieuses collègues — ce qui leur revient. L'initiative du thé-marmite leur appartient de plein droit. La fusion des deux sections pour la célébration de l'anniversaire patriotique de l'Escalade ne date que de deux ans, et nul d'entre nous ne regrette d'avoir fait cause commune. La réunion qui a groupé autour d'une modeste collation plus de 200 participants offrait cette année un intérêt particulier. Outre le programme traditionnel, elle comportait en effet la distribution des prix aux lauréats du concours ouvert par l'U. I. P. G. en 1915. Quatre sujets — deux littéraires et deux pédagogiques — avaient été donnés au choix des concurrents, qui avaient en même temps été invités à présenter des monographies de communes genevoises, travaux d'une importance évidente pour l'histoire de notre pays et que nos régents de campagne sont, pour peu qu'ils en aient le goût, fort à même de mener à bien. Malheureusement, la guerre qui a fait sentir ses effets sur les circonstances les plus imprévues de notre vie, a influé sur notre concours. Sous le coup d'une mobilisation intermittente et prolongée, toujours prêts à partir, partis, ou à peine revenus et fourbus par surcroît, nos jeunes collègues — en qui nous mettions tout notre espoir — ont eu d'autres préoccupations plus pressantes. C'est du moins à cette cause que nous voulons attribuer le petit nombre de travaux présentés. Trois études et une monographie



seulement sont parvenues au jury, composé de Mesdames Dunand, Lafond, Tissot, et de MM. Corbaz, Nally et Gaudin, auxquels avait bien voulu se joindre M. Malche, directeur de l'enseignement primaire. Ce jury a décerné les récompenses suivantes : à M. Duvillard, un prix pour une étude sur la solidarité qui témoigne d'un esprit original, en même temps que d'une connaissance approfondie des problèmes sociaux ; à MM. Junet-Moser et Weber, une mention pour deux travaux pédagogiques d'un certain mérite.

La monographie avait été soumise à l'examen d'un jury compétent : MM. Guillaume Fatio et Charles Roch, archiviste, avaient bien voulu assumer cette charge. M. Fossé, dont le copieux travail sur l'ancienne commune de Compesières représente de longues heures de recherches, a bien mérité, avec les encouragements de ses juges, le prix qui lui a été décerné.

Le rapport était présenté par M. Nally, et si sa franchise d'enfant terrible a quelque peu effarouché les intéressés, il ne lui en sera pas tenu rigueur en raison de la loyauté de sentiments dus à sa jeunesse intransigeante, mais non malveillante.

Notons que, par une allocation de cent francs, le Département nous a permis d'augmenter dans une mesure appréciable la valeur des récompenses.

La petite fête s'est terminée par une partie récréative, au cours de laquelle nous avons eu le privilège d'entendre Mlles Guyot, Guyaz, Marthe Stöessel, MM. Arago, Meylan et Walker. Mlle Servettaz, cantatrice, prodigua le charme de sa voix superbe à l'indiscrète insistance des auditeurs. On lut une page fine et point banale d'histoire locale due à la plume de Mlle Müller. De vieilles Genevoises dansèrent un ravissant menuet, et M. Döbeli fit passer sur l'écran de poétiques projections en couleur délicatement accompagnées de vers de M. Nally et de morceaux de violon et de chant. Enfin, avec le « Cè qué lains » entonné par toute l'assistance recueillie, la fête finie va rejoindre dans le passé d'autres fêtes oubliées. Il n'en reste pour en fixer la réalité que la robuste et suggestive affiche programme dessinée gracieusement à l'intention de l'U. I. P. G. par M. Portier, inspecteur de dessin.

Notons en passant que l'entente entre les deux sections a toujours été des plus parfaites et que, tout en gardant chacune son autonomie, elles n'ont cessé de travailler en plein accord à toutes les questions d'ordre général. Nous devons en remercier la dévouée et active présidente de la section des Dames, Mlle L. Dupont.

Nos rapports avec nos collègues des cantons romands ont été, selon la tradition, pleins de cordialité confédérale. Représentée à la fête de la Société pédagogique neuchâteloise par deux de ses membres en juin 1916, l'U. I. P. G. y a goûté l'agrément de l'hospitalité locloise dans toute sa plénitude. Le 15 août, c'est nous qui, en collaboration avec la Société pédagogique, recevions au Creux de Genthod les participants au cours fédéral de gymnastique. Le Département avait bien voulu, par une allocation de 100 fr., contribuer aux frais de la réunion, qui fut aussi gaie que chaleureuse.

Vu les circonstances plus favorables aux travailleurs, nous avons renoncé aux versements mensuels volontaires qui, un an durant, ont été un si grand appoint pour la Commission centrale de secours. Cependant, nous ne nous sommes point



désintéressés de la misère commune. La Section des Dames, persuadée que les circonstances tragiques que nous traversons créent à beaucoup de femmes une situation des plus difficiles, a continué ses versements à une œuvre intéressante, celle de l'Ouvroir de l'Union des femmes. Pendant l'année qui vient de s'écouler, ses versements se sont élevés à la jolie somme de 2951 fr. 15. En outre, elle a consacré 428 fr. 90 à faire travailler cet ouvroir et a pu ainsi envoyer du linge, des serviettes, des vêtements : 1° à l'école des anormaux de Varembe; 2° aux Colonies de vacances de St-Gervais; 3° au vestiaire des rapatriés de la rue de Berne, et 4° à l'œuvre des paquets de Noël aux soldats suisses malades.

Elle a contribué pour une somme de 120 fr. 50 à la réception des déléguées de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses. Plusieurs de ses membres ont suivi avec intérêt les séances des 14 et 15 octobre, et l'une des questions traitées : l'école ménagère obligatoire, nous a semblé des plus dignes de figurer parmi les sujets d'étude de nos assemblées de l'an prochain.

De plus aux 100 fr., produit de la collecte faite en faveur des Serbes au cours du « Thé-marmite » de 1915, sont venus s'ajouter 183 fr., produit de la vente du poème « Novembre » de notre collègue Nally. 75 fr. ont été versés aux Cuisines scolaires à la suite de notre réunion de décembre 1916.

Notre groupement a été fortement éprouvé par la mort au cours de l'année écoulée. Notre regretté collègue Emile Vollery, Mesdames Maria Meylan-Duret et Eugénie Thomas ont été successivement enlevés à l'affection des leurs, à un âge où de longs jours d'activité semblaient leur être dus encore. Nous avons été plus durement et plus directement frappés par le décès imprévu de notre dévoué vice-président et ami Louis Schölhammer qui a attristé notre fête de décembre. L'esprit conciliant, le cœur chaud, la modestie, la valeur de bon aloi, la conscience scrupuleuse de notre regretté collègue et l'attachement sans bornes qu'il témoignait à l'Union où il ne comptait que des amis lui avaient gagné toutes les sympathies.

Nous avons à notre grand regret enregistré la démission de M. Vuagnat, vice-président pour la rive-gauche depuis la fondation de l'Union : un si long dévouement à notre cause mérite toute notre reconnaissance. De plus, pour cause de retraite, MM. Babel Théodore et Reignier, Mmes Grandchamp-Péter, Jeanne Gavard, Louise Berthod, Marthe Bürger et Antoinette Baud ont passé de la catégorie des membres actifs à celle de membres honoraires. Enfin, l'assemblée générale du 23 mars a décerné à Mme Augusta Pesson, ancienne présidente de la Section des Dames le titre de membre d'honneur en reconnaissance de son inaltérable dévouement à notre société.

MM. Antony Babel et Paréjas, se vouant à l'enseignement supérieur, nous ont tous deux dans des termes excellents fait part des raisons qui les obligeaient à se séparer de nous.

Malgré ces défections et ces deuils, l'U. I. P. G. est au point de vue du recrutement en pleine prospérité. En effet, 35 admissions (31 messieurs et 4 demoiselles) sont venues renforcer notre contingent. C'est la plus agréable des réponses qui pouvaient être faites à notre appel de l'an dernier. Mais comme un pédagogue de ma génération — donc grinchu de nature et de profession — ne

saurait sans restriction se déclarer satisfait, je ne peux m'empêcher de faire ressortir que ces chiffres inversement proportionnels à ceux des candidats au stage où l'élément féminin a la priorité ne nous satisfont pas pleinement. Pourquoi les dames boudent-elles l'U. I. P. G. ? Pourquoi, si peu empressées à en faire partie, négligent-elles d'assister en nombre aux séances de leur section ? Pourquoi d'ailleurs ne parviendrions-nous pas à rallier tous les dissidents et à englober sous notre devise le corps enseignant primaire dans son ensemble ? Je vous signalais le fait que sur 50 signataires de la pétition concernant la question de l'allocation de renchérissement, 20 seulement étaient membres de l'U. I. P. G. Il serait difficile de trouver un argument plus éloquent en faveur de notre thèse. L'U. I. P. G. a été fondée dans le but de grouper sous une seule bannière tous les éléments épars d'une corporation qui, plus qu'une autre, a besoin de cohésion. Rien dans ses statuts ni en fait ne peut offenser aucune susceptibilité, attenter au besoin de liberté dont nous sommes doublement tourmentés comme Genevois et comme pédagogues. Nous ne poursuivons aucune visée politique et ne servons point les ambitions particulières. En toute cordialité, entre égaux, nous discutons tout ce qui peut intéresser la collectivité. Nous mettons en commun nos expériences, nos revendications, nos difficultés, nos satisfactions. Plus d'une déception a perdu de son amertume à être confiée autour d'une chope, dans l'abandon d'une fin de séance, à des collègues devenus des amis. Plus d'une idée informe, en passant au creuset d'une vive discussion, s'est muée en un principe clair et pratique.

Certes tout n'est pas parfait dans notre organisme. La perfection n'est pas un état désirable pour les institutions humaines, la vie étant faite de changements et de transformations. Mais si nous envisageons le travail accompli, nous devons reconnaître que notre Union nous a été favorable. Elle a imposé la considération dont notre corps jouit dans le public plus que par le passé. Elle nous a permis de prendre une part active à tous les grands mouvements qui intéressent l'éducation et l'instruction publique, d'être entendus quand nous avons dit notre mot. Elle nous a même permis de faire le bien avec plus d'efficacité que si nos efforts avaient été disséminés et, par là, de manifester notre solidarité avec les victimes de la guerre. Dans nos assemblées, en toute simplicité, chacun peut exprimer son avis, sûr d'être écouté avec attention. Il n'est point jusqu'à la critique qui, à l'exercice, ne s'amadoue et ne se pénètre de bienveillance.

L'après-guerre réserve à l'école une tâche complexe et des responsabilités accrues. Tout le système d'éducation, en vue d'un état nouveau que nous ne pouvons que pressentir, sera à reprendre par la base et Genève, qui fut toujours de tout temps un pays d'avant-garde pour l'instruction publique, prendra une part active au mouvement. De plus, des intérêts plus immédiats et d'ordre plus positifs, mais qui ont leur répercussion sur l'ordre moral, seront à débattre : traitements, caisse de retraite. Ne faut-il point que tous ceux qui veulent avoir le droit de partager la moisson acceptent de tenir les cornes de la charrue ?

L'U. I. P. G. est donc le lieu idéal pour exposer son point de vue, modifier ses opinions douteuses, faire prévaloir sa manière de penser, apprendre à se connaître, à se respecter et à s'estimer réciproquement, en un mot pour fondre en une âme commune les sentiments divers de ce corps à cinq cents têtes — et



quelles têtes, avouons-le bonnement, chers collègues et amis ! — qu'est le corps enseignant primaire.

Nous avons su conserver l'entière indépendance de nos mouvements et la libre expression de nos idées. Convaincus que, du chef du Département de l'Instruction publique au stagiaire nouvellement éclos, nous n'avons tous qu'un désir, celui de travailler au bien des jeunes générations dans la mesure de nos moyens, nous avons, par une confiance réciproque, entretenu avec le Département des rapports d'une cordialité parfaite qui nous ont été aussi précieux que l'hospitalité libérale dont nous avons joui pour nos séances de comité et pour les assemblées de la section des dames.

N'est-ce point assez pour convaincre nos collègues récalcitrants ou rénitents de l'intérêt et de l'agrément qu'ils trouveront en s'associant à nous ? Nous avons la conviction si profonde que seule la solidarité fera notre force que nous nous sommes décidés, comme nos collègues neuchâtelois et vaudois, à nous rattacher pour la publication de notre rapport à l'*Educateur* qui, dans les mains de M. Ernest Briod, promet de prendre un nouvel essor et de devenir vraiment l'organe du corps enseignant primaire romand.

N'avais-je pas raison, au début de ce trop long rapport, de vous dire, Mesdames, Messieurs et chers Collègues, qu'il s'était passé plus de choses qu'il n'y paraissait ? Une société comme la nôtre est un peu une créature humaine : son existence n'est point faite d'aventures extraordinaires, d'actes exceptionnels, d'événements à sensation. Ses jours se suivent, apportant leur quote-part de besogne, de perfectionnements presque imperceptibles. Il semble que rien ne s'est passé et la physionomie a changé, la personnalité morale s'est modifiée du tout au tout. C'est à quoi l'on reconnaît que l'être est vivant. Et c'est un être bien vivant que notre U. I. P. G. à laquelle votre président, rentré dans le rang, souhaite longue vie et vaillante carrière avec l'aide de tous.

E. TISSOT, président.

---

### Bureau central pour 1917.

#### *Comité de la Section des Messieurs.*

|                                             |                          |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| MM. Gaudin, Charles, rue Albert-Richard, 2, | Président.               |
| Corbaz, André, Jussy,                       | Vice-Président.          |
| Stoessel, Adrien, Meyrin,                   | Vice-Président.          |
| Laravoire, Ed., Merle-d'Aubigné, 23,        | Secrét. des Ass. gén.    |
| Gielly, Joseph, rue Montchoisy, 49,         | Secrét. du Comité.       |
| Claret. Albert, Veyrier,                    | Trésorier.               |
| Marti, Adolphe.                             | MM. Duvillard, Emmanuel. |
| Favre, Léon.                                | Ducor, Ed.               |
| Golay, Emile.                               |                          |



*Comité de la Section des Dames.*

|                                                                |                                   |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| M <sup>mes</sup> Dupont, Louise, Tourelle, 13, Petit-Saconnex, | Présidente.                       |
| Vallot, Louise. ch. de l'Eglise, 18, Petit-Saconnex,           | Vice-Présidente                   |
| Vignier, Cécile, rue des Eaux-Vives, 92,                       | Vice-Présidente.                  |
| Blanc, Hélène, Boulevard Helvétique, 19,                       | Secrétaire.                       |
| Spengler, Anna, rue Saint-Ours, 3.                             | Trésorière.                       |
| Berney, Berthe.                                                | M <sup>mes</sup> Borloz, Suzanne. |
| Verboux, Marie.                                                | Métral, Ida.                      |
| Greiner, Emilie.                                               | Roux, Aline.                      |

*Rapport financier de l'U. I. P. G. (1916).*

|                  |                                                                          |            |             |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| <i>Recettes.</i> | Solde créditeur de 1915 . . . . .                                        | Fr. 626,56 |             |
|                  | Cotisations et divers . . . . .                                          | » 812,59   |             |
|                  | Intérêts. . . . .                                                        | » 26,25    |             |
|                  | Total des Recettes . . . . .                                             |            | Fr. 1465,40 |
| <i>Dépenses.</i> | Imprimés et affranchissements . . . . .                                  | Fr. 387,95 |             |
|                  | Locaux, Concours, Frais de délégations<br>et réception, divers . . . . . | » 365,28   |             |
|                  | Contribution à la Romande . . . . .                                      | » 158,50   |             |
|                  | Total des Dépenses . . . . .                                             |            | » 911,73    |
|                  | En caisse . . . . .                                                      |            | Fr. 553,67  |

*La Trésorière,*  
A. SPENGLER.

*Le Trésorier,*  
A. FERRAND.

*Rapport des Commissions de vérification des comptes.*

Les soussignés et soussignées, ayant vérifié les comptes de 1916 des deux sections de l'U. I. P. G., déclarent les avoir trouvés parfaitement exacts et soigneusement établis.

Ils prient donc les deux sections de bien vouloir en donner décharge aux dévoués trésoriers, M<sup>lle</sup> Spengler et M. Ferrand, qu'ils remercient vivement pour la conscience et le dévouement qu'ils ont apportés dans l'exécution de leur mandat.

Janvier 1916.

M<sup>lles</sup> M. SANDMEYER.  
A. JULLIARD.

MM. P. MARTI.  
E. HUTIN.  
V. SCHMIDELY.

**Avis du Comité.**

Mesdemoiselles et Messieurs les stagiaires sont informés qu'ils peuvent assister aux séances de la Société et qu'ils sont exonérés de la cotisation annuelle pendant la période de stage.

Les demandes d'entrée dans la Société sont reçues en tout temps par les membres du Comité; elles peuvent être adressées par écrit ou oralement.



**HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVREURIE**



# **Bornand-Berthe**

**Lausanne**  
8, Rue Centrale, 8  
Maison Martinoni

**Montres** garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.  
**Bijouterie** or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —  
**Orfèvrerie** argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1<sup>er</sup> titre, marque Boulenger, Paris.

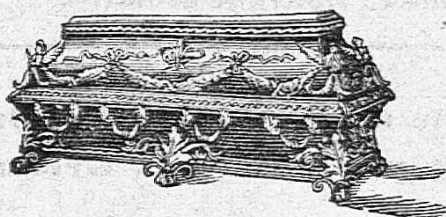
## **RÉGULATEURS — ALLIANCES**

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).  
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement  
internat et externat

## **Pompes funèbres générales**



**Hessenmuller-Genton-Chevallaz**

S. A.

**LAUSANNE** Palud, 7  
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

**FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES**

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs  
de la Société Pédagogique Vaudoise.



# Ecole supérieure de commerce, Lausanne

Ecole officielle : 45 professeurs, 500 élèves — Section des langues modernes. — Ecoles d'administration et de Chemin de fer.

## Classes spéciales pour jeune filles.

Depuis avril 1915, dans son nouveau bâtiment, sous Beaulieu. Classes mobiles pour les langues et les branches commerciales. Cette organisation ainsi que **l'ouverture de l'année scolaire au printemps**, permet aux élèves de la Suisse allemande de passer, à Lausanne, une ou deux années scolaires, pour y apprendre le français, sans interrompre le cours régulier de leurs études. — Programme, liste de pensions et renseignements gratuits. Le Directeur : **Ad. Blaser.**

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

## PHOTOGRAPHIE LAUSANNE

14 Rue Haldimand

ASCENSEUR CH<sup>LES</sup> MESSAZ TÉLÉPHONE 623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

**Maison de confiance fondée en 1890.**

**Médaille d'argent Exposition nationale 1914.**

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

**Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.**

**Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer au plus tôt, le montant de leur abonnement pr 1917.**

**Le Gérant : J. CORDEY.**





Ustensile  
de cuisine  
et de ménage

# FRANCILLON & C<sup>ie</sup>

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

**Fers, fontes, aciers, métaux**

OUTILLAGE COMPLET

**FERRONNERIE & QUINCAILLERIE**

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

## MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

### MAISON MODÈLE



### COSTUMES

sur mesure et confectionnés  
coupe élégante et soignée

### VÊTEMENTS pour cérémonies

**MANTEAUX**  
de Pluie

**SOUS-VÊTEMENTS**  
**CHEMISERIE**



**10**

**0**

au comptant  
aux instituteurs  
de la S.V.P.

# EDITION FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ~ Vevey ~ Neuchâtel

---

*La maison FÆTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.*

*Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de*

## **CHŒURS**

**MORCEAUX POUR FANFARE**

**ET POUR HARMONIE**

**PIÈCES DE THÉÂTRE**

**SAYNÈTES**

**MONOLOGUES**

**etc., etc., etc.**

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIII<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 10.

LAUSANNE — 10 mars 1917



# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ÉCOLE-RELIGIEUSE)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

## COMITÉ DE REDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Étranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**





# Ecole supérieure de commerce, Lausanne

Ecole officielle : 45 professeurs, 500 élèves — Section des langues modernes. — Ecoles d'administration et de Chemin de fer.

## Classes spéciales pour jeune filles.

Depuis avril 1915, dans son nouveau bâtiment, sous Beaulieu. Classes mobiles pour les langues et les branches commerciales. Cette organisation ainsi que **l'ouverture de l'année scolaire au printemps**, permet aux élèves de la Suisse allemande de passer, à Lausanne, une ou deux années scolaires, pour y apprendre le français, sans interrompre le cours régulier de leurs études. — Programme, liste de pensions et renseignements gratuits. Le Directeur : **Ad. Blaser.**

## Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Les élèves terminant avec succès la troisième année sont reçues de droit à l'Université (faculté des sciences sociales et politiques).

**Examens d'admission** : les 27 et 28 mars 1917, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire rue Montbijou, 25.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 26 mars 1917, au directeur **Dr K. FISCHER.**

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

## PHOTOGRAPHIE LAUSANNE

14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH<sup>LES</sup> MESSAZ** TÉLÉPHONE 623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

**Maison de confiance fondée en 1890.**

**Médaille d'argent Exposition nationale 1914.**

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

# VAUD

## Instruction Publique et Cultes.

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

#### Examens des Brevets spéciaux.

Ces examens auront lieu à Lausanne, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1917. Ils porteront cette année sur **l'anglais, la comptabilité, le dessin artistique, le dessin technique, la musique vocale, la calligraphie, l'économie domestique et hygiène, la sténo-dactylographie, et l'enseignement ménager.**

Adresser les inscriptions, pour l'examen du brevet d'enseignement ménager avant le 25 mars, pour les autres examens, avant le 15 avril, au Département de l'Instruction publique, service de l'enseignement secondaire.

Joindre à la demande un **curriculum vitae**, un acte de naissance ou d'origine et des diplômes ou certificats d'études. 30799L

---

### Diplôme intercantonal.

pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère, (degré inférieur.)

S'adresser pour renseignements et inscriptions **avant le 31 mars 1917**, au président de la Commission, M. J. Paris, directeur des Ecoles secondaires de Neuchâtel, ou au secrétaire, M. H. Besançon, chef de service au Département de l'Instruction publique, à Lausanne.

En 1917, la session d'examens aura lieu à Neuchâtel.

31571L

---

## ECOLES NORMALES

### Examens d'admission:

a) Pour la **III<sup>me</sup> classe des jeunes filles**, les lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 avril ;

b) Pour la **IV<sup>me</sup> classe des garçons**, mercredi 18 et jeudi 19 avril ;

c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines, travaux à l'aiguille), jeudi 19 et vendredi 20 avril.

Ces examens commenceront le lundi 16 avril, à 3 heures après-midi ; les autres jours à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent les subir, doivent s'annoncer au Directeur, **avant le 31 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la Municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an.

**Conditions d'admission :** Être âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre ; être exempt d'infirmité préjudiciable aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**.

Ce programme sera envoyé sur demande.

30573 L.

Lausanne, le 6 février 1917.

La Direction.



## Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>, Lausanne



### Les Cent Livres que tout le monde doit posséder

*Collection des 100 Chefs-d'Œuvre*  
chaque volume **35 cent.**

Il y a trois parts à faire dans cette intéressante collection : D'abord celle des classiques français — au sens le plus restreint de ce mot. Ainsi on y trouvera Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Chateaubriand, Rousseau, Voltaire, Marivaux, Bossuet, Pascal... etc., etc. — Ces petits livres, bien imprimés, élégamment présentés, très portatifs, sont donc tout indiqués pour l'usage quotidien dans les classes de français.

D'autre part, les œuvres principales de Balzac, Gérard de Nerval, l'abbé Prévost, Sedaine, etc, c'est-à-dire tous les autres grands chefs-d'œuvre de la littérature française ; les grands *classiques* — au sens le plus large du mot — y figurent également. Certes, chacun possède quelques-unes de ces œuvres, mais on songe souvent qu'il y manque tel ou tel nom, telle ou telle œuvre célèbre... et on s'en aperçoit lorsqu'arrive le moment de consulter rapidement l'ouvrage... absent. C'est donc dans cette collection des chefs-d'œuvre que l'on aura l'occasion de compléter à bon compte sa bibliothèque et d'y adjoindre enfin ces livres qu'il convient d'avoir toujours sous la main, dans une collection commode, soit pour vérifier une citation, soit pour en lire en classe — ou en relire pour soi-même — une page.

Et enfin, cette collection comprend les plus grands noms des littératures anciennes et étrangères : Citons Homère, Sophocle, Euripide, Aristophane, Virgile, Swift, Shakespeare, Poë, Schiller, Goethe, etc...

**Avis important.** — La liste des cent chefs-d'œuvre sera adressée à tous ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous en faire la demande.

Un exemplaire spécimen sera envoyé à l'examen à tout membre de l'enseignement qui en exprimerait le désir : et pour ceux qui adopteraient un de ces ouvrages dans leur classe, leur exemplaire personnel leur sera remis gratuitement.